

COUSINS D'AMERIQUE : "Colo de la honte" : dix ans après, le procès

dimanche 23 juin 2019, par Thémis

Deux adolescentes françaises avaient trouvé la mort en août 2009, lors d'un séjour baptisé « À la conquête de l'Ouest américain ». Le procès se tient aujourd'hui.

C'est un dossier qui « constitue un véritable enjeu pour la sécurité collective », souligne la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac). Dix ans après la mort accidentelle d'Orane et Léa, deux adolescentes en colonie de vacances aux États-Unis, leurs proches se mobilisent pour que « la sécurité soit désormais un critère essentiel d'obtention ou de retrait de licence des organismes de vacances ». Du procès qui se tient ce lundi, les familles des victimes comme la Fenvac, partie civile, attendent « une décision exemplaire », insiste Sophia Seco, directrice de la Fenvac, afin de « permettre une prise de conscience sur les défaillances en la matière et d'espérer une modification de la législation ».

Le séjour était baptisé « À la conquête de l'Ouest américain ». « Mais dès l'arrivée, nos rêves de strass et de paillettes californiennes se sont évanouis », raconte Sarah, rescapée de ce voyage. Le 22 août 2009, « après une nuit à la belle étoile, sur le bord de la route près d'une station essence, avec des chauffeurs de poids lourds qui erraient autour », poursuit-elle, le groupe grimpe dans trois minibus à destination de la vallée de la Mort.

Alors qu'il roule sur une ligne droite, l'un d'entre eux quitte la chaussée : les deux amies (16 et 17 ans) sont tuées, cinq de leurs camarades blessés. « On apprendra par la suite que c'étaient les animateurs, avec 9 heures de décalage horaire pas encore absorbées, qui conduisaient la nuit ! », explique la mère de Léa, Nathalie Baldaccini. À ce stade du séjour, ils avaient déjà parcouru 1000 km. Et malheureusement, par plus de 40 degrés, l'animatrice qui conduisait le bus où était ma fille s'est endormie, avait refusé de manger et de s'hydrater car elle faisait le ramadan. En outre, elle n'avait que le permis B, qui ne permet pas de conduire un véhicule de 12 places. »

Dysfonctionnements, improvisation, insécurité...

Le séjour - facturé 2630 euros pour deux semaines, « le plus cher du marché à l'époque », se souvient Nathalie Baldaccini - était organisé par la société « Cousins d'Amérique », devenue « Cousins » après le drame, qui n'a plus d'activité aujourd'hui. « La souffrance des familles est évidente, mais ce n'est pas la souffrance qui fonde le droit pénal, souligne Me Benoît Chabert, avocat de la société Cousins et de son PDG Cédric Javault, mis en examen pour homicide involontaire et blessures involontaires. Les éléments caractérisant la responsabilité pénale de mes clients ne sont pas établis. »

Dysfonctionnements, improvisation, insécurité... Au fil de l'enquête, les parents se sont rendu compte que les conditions de voyage étaient loin de celles promises par la société à laquelle ils avaient confié leurs enfants. « On fait face à une vraie opacité, renchérit Sophia Seco. On achète sur catalogue et on se retrouve avec des conditions bien différentes. On a eu pas mal de témoignages d'adolescents comme d'animateurs qui montrent que de telles pratiques subsistent, et qu'elles mettent en danger la vie de nombreux mineurs. »

Pour les parents des victimes, « le devoir » est d'alerter les autorités. « Le combat que nous menons a pour but d'inciter nos parlementaires à travailler sur un vide juridique abyssal qui conduit à des dérives gravissimes constatées sur de nombreux séjours, souligne Mme Baldaccini. Mais nous avons face à nous un terrible lobbying : on nous dit qu'il faut que les tarifs soient négociés au plus bas, sinon les plus modestes ne pourront plus partir en colonie ! Or il nous paraît indispensable d'instaurer l'obtention d'un agrément préalable strict et incontournable, intégrant des critères de sécurité draconiens et d'interdire le cumul des fonctions des animateurs. »

Le Figaro

Par Stéphane KOVACS

Mis à jour le 24/06/2019 à 15h13 | Publié le 23/06/2019 à 18h26

<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/colo-de-la-honte-dix-ans-apres-le-proces-20190623>

Voir en ligne : <http://premium.lefigaro.fr/actualit...>